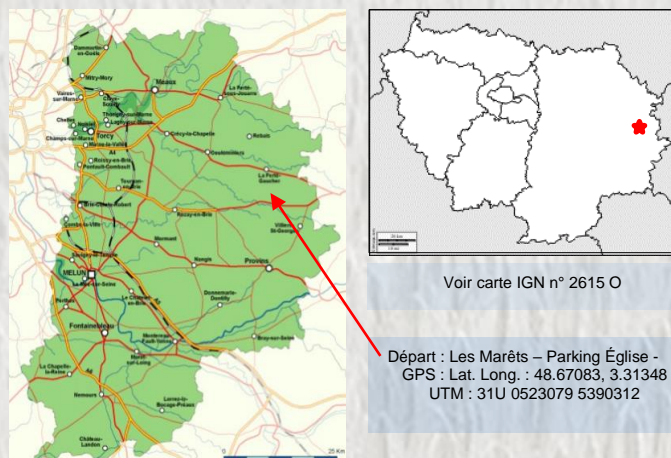


Les Marêts : Un dolmen est le témoin d'une occupation humaine du site dès le Néolithique. Des écrits du 13ème siècle évoquent la fondation d'une chapelle des Marêts en 1229 ainsi que l'existence d'une seigneurie sur le site.

Ce village était une terre de l'archevêché de Sens qui autorisa l'établissement d'un prieuré de Saint-Hubert sous l'égide de l'abbaye Saint-Jacques de Provins. Cette localité devenue paroisse en 1580 annexa les hameaux de Maréchères et de Corberon.

L'ascension sociale des Dauvet, seigneurs des Marêts, se poursuit pendant plus d'un siècle. Les Marêts sont alors un lieu privilégié de la vie mondaine. Au 18ème siècle, François Louis Dauvet fait ériger la terre des Marêts en marquisat. Après 1765, le marquis de Champcenest se désintéresse du château qui devient alors une grande ferme. Au 20ème siècle, la commune est particulièrement touchée par l'exode rural.

Le château : Ancienne forteresse inachevée, bâtie vers 1500 par Jacques Cœur durant la guerre de cent ans. Cette fortification aux hautes murailles à barbacanes, avec un pigeonnier à meurtrières, un donjon à trois étages couronnés de créneaux est clos par un pont de pierre sur fossé en eau. Elle est aussi défendue par un double pont-levis charretier et piétonnier. Les destructions opérées durant la révolution, par le marquis de Champcenest ont épargné l'enceinte fortifiée. Actuellement, le donjon est en réfection.



Voir carte IGN n° 2615 O

Départ : Les Marêts – Parking Église -
GPS : Lat. Long. : 48.67083, 3.31348
UTM : 31U 0523079 5390312

Accès : Le village, Les Marêts, est située à environ 15 kilomètres au nord de Provins et 17 kilomètres au sud de La Ferté-Gaucher.

Informations pratiques :

Charte du randonneur

- Ne vous écarter pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de détritrus.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Les Marêts

La ronde des seigneurs



Les Marêts – Photo S et JM P©

Au milieu de la campagne, de villages en hameaux, cette randonnée vous fera découvrir : ferme seigneuriale, prieuré, château, églises, au riche passé historique.



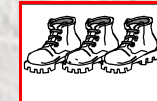
20,6 km



5 h 1/4



Jaune



Difficile

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -



Mise à jour - Septembre 2018 -

La ronde des seigneurs



- 1 Dos à l'église, partir à gauche, passer devant la mairie et le château.
- 2 Traverser la D71E, prendre le chemin devant vous. Laisser la rue à droite et le chemin à gauche. Couper la D71A, suivre le chemin en face, décalé à droite qui contourne le hameau Maréchères, et tourner à gauche.
- 3 Au croisement tourner à gauche, traverser le bois puis suivre sa lisière et, à l'entrée du hameau, virer à gauche. Après avoir longé l'orée du bois de l'Épinay, suivre à droite en bordure de ce bois. Couper le chemin et la D12 pour longer le bois de Marcilly.
- 4 Le contourner à droite et suivre le chemin de gauche. Devant le manoir de Grimbois, tourner à gauche dans la route, puis dans le chemin à gauche.
- 5 Virer à droite et entrer dans Voulton. Tourner à gauche dans la D71, à droite rue de l'Église et à gauche rue creuse. Elle se prolonge par le chemin longeant le cimetière et qui, tout droit, traverse le bois.
- 6 Arrivé à la D12, poursuivre en face par l'étroite route. Dans le hameau de Coëffrin, dépasser une grande ferme briarde et suivre la route à gauche. Virer à droite dans le chemin après le château d'eau, à gauche pour traverser Couperdrix et suivre en face la route qui rejoint la D71. Faire un droite-gauche pour emprunter le chemin. Dans la D71E tourner à gauche et atteindre la bifurcation,
- 2 Virer alors à droite vers le point de départ.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".